
DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

21 Octobre 2016

**OBJET : Indemnités de fonction des conseillers départementaux des Bouches-du-Rhône.
Actualisation 2016**

L'an deux mille seize et le Vendredi vingt et un Octobre, à dix heures, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ETAIENT PRESENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ETAIENT EXCUSES :

Patrick BORE donne procuration à Danielle MILON,
Hélène GENTE-CEAGLIO donne procuration à Haouaria HADJ-CHIKH,
Christophe MASSE donne procuration à Geneviève TRANCHIDA

ETAIT ABSENT :

Denis ROSSI

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ / MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Indemnités de fonction des conseillers départementaux des Bouches-du-Rhône.
Actualisation 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'actualiser les indemnités de fonction des conseillers départementaux des Bouches-du-Rhône depuis la réunion du conseil départemental du 26 juin 2015 suite à :

- la création de la métropole Aix-Marseille-Provence au 1^{er} janvier 2016,
- la revalorisation, à compter du 1^{er} juillet 2016, de la valeur du point d'indice de la fonction publique telle que prévue par loi,

- d'approuver les tableaux récapitulatifs joints au rapport des indemnités brutes de fonction des conseillers départementaux tenant compte :

- des nouvelles dispositions de l'article L5211-12 relatives au reversement de la part écartée au budget de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2016 (annexe 1),
- de la revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique telle que prévue par la loi à compter du 1^{er} juillet 2016 (annexe 2).

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée